

Mesures de précaution prises dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19

Avant de vous rendre au service des Archives :

1. Contacter le service des Archives par **mail** en y précisant :
 - le(s) jour(s) souhaité(s) ;
 - la période (matin, après-midi ou journée complète) ;
 - l'objet de votre demande (afin que nous puissions préparer les dossiers qui vous seront utiles pour votre recherche).
2. Attendre une confirmation du rendez-vous par mail avant de vous déplacer.

Lors de votre visite en salle de lecture

1. Nous vous accueillons dans le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale :
 - Port du masque recouvrant la bouche et le nez est obligatoire :
 - lors de vos déplacements dans le bâtiment ;
 - lors de votre accueil et de votre inscription en salle de lecture ;
 - lors de vos échanges avec les archivistes ;
 - lors du dépôt et/ou de la reprise de dossiers/boîtes d'archives.
 - Mise à disposition d'un gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle de lecture et à proximité du copieur — son usage est obligatoire ;
 - Utilisation du casier et du porte-manteau pour y déposer vos affaires ;
 - Attribution d'un espace de travail respectant largement la distance de 1,5 mètre — les chaises et les tables ne peuvent pas être déplacées.
2. Le respect des bonnes pratiques habituelles reste de mise : ne pas boire ou manger lorsque vous consultez les archives, utiliser un crayon plutôt qu'un stylo, respecter le silence dans la mesure du possible, etc.

En vous remerciant pour votre bienveillante compréhension,

L'équipe des Archives de l'UCLouvain

